FranceAgriMer
ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION n°FranceAgriMer/SG/2015/05 relative aux délégations de signature des agents du secrétariat général

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/SG/2015/01 modifiée du 27 février 2015 portant délégation de signature à certains agents du secrétariat général,

DÉCIDE :

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur François-Gilles CHATELUS, chef du service Inspection générale et appui aux régions pour les actes relevant des attributions du service.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Christine COTTEN, chef du service Ressources humaines pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Michel GAUTIER, chef de l'unité Carrières et rémunération pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Dany GAIGNOT, chef de l'unité Développement des ressources humaines pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 3 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alexandre CENSONI, chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Martine PROUST, adjointe au chef du service Affaires financières pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ROBERT-VERITE, chef de l'unité Budget pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Ginette NICOLAS, chef de l'unité Achats/marchés pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre NOTARIANNI, chef du service Systèmes d'information pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, adjoint au chef du service Systèmes d'information, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Éric PICHOT, chef de l'unité Système d'information gestion des aides pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BATEMAN, chef de l'unité Système d'information pour l'appui aux filières et l'information économique, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien DUTEIS, chef de l'unité Infrastructure et production pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 5 :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BRUN, chef du service Arborial pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, adjoint du chef du service Arborial pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain MORA, chef de l'unité Logistique pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Etienne BORNEMANN, chef de l'unité Courrier, impression pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Nadia BOURIAH, chef de l'unité Archives pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation est donnée à Monsieur Bertrand RIOU, chef de l'unité Qualité, budget, projet pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Article 6 :

Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, chef du service Juridique et de Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Frédérique SICOT, adjointe au chef du service Juridique et de Coordination communautaire pour les actes relevant des attributions du service et chef de l'unité Coordination et expertise communautaires et contrôles externes, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre VALLÉE, adjoint au chef du service Juridique et de Coordination communautaire, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle FROMENT, chef de l'unité des Affaires juridiques, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe VERNOIS pour les actes relevant des attributions de l'unité des Affaires juridiques.

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine CONIL, chef de l'unité Suites de contrôles, pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Madame Claude FAVRA, responsable de pôle instruction et supervision des suites de contrôles, pour les actes relevant des attributions de l'unité Suites de contrôles.

Délégation de signature est donnée à Madame Noëlle-Anne NEVERS, responsable de pôle instruction et supervision des suites de contrôles, pour les actes relatifs aux quotas laitiers et aux aides à la cessation d'activité laitière dont la gestion relève de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Guy COMTE, responsable de pôle instruction et supervision des suites de contrôles, pour les actes relatifs aux aides de l'OCM vitivinicole et à la promotion communautaire dont la gestion relève de l'unité.

Article 7 :

Délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, chef du service Communication pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, adjointe au chef du service Communication, pour les actes relevant des attributions du service.

Article 8 :

Cette décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/SG/2015/01 modifiée. Elle prend effet à compter du 1er octobre 2015.

Fait à Montreuil, le 22 septembre 2015

Le Directeur général de FranceAgriMer

Éric ALLAIN